



## RÉNOVATION DU BTSA GEMEAU

Groupe de travail CNEA 4 avril 2024

### De nettes améliorations mais des éléments manquent encore

La DGER a réuni un groupe de travail du CNEA le 4 avril 2024 pour une présentation du nouveau projet de référentiel du BTSA GEMEAU.

Cette rénovation du BTSA GEMEAU était initialement prévue pour la rentrée 2025. Mais à l'issue d'une présentation du projet le 11 septembre 2023, en GT CNEA, et son rejet par la majorité des organisations présentes, le ministère avait décidé de retirer ce texte et de reprendre son expertise. Une décision qui découlait aussi du contexte de sécheresse extrême et de grandes tensions sur les questions de l'eau, notamment dans le domaine agricole.

La DGER présentait donc un nouveau projet de référentiel du BTSA GEMEAU ce jeudi. Elle assure avoir entendu les exigences concernant la gestion de l'eau et la nécessité d'une meilleure prise en compte de ces problématiques, notamment en agriculture, dans un contexte de changement climatique. Les DRIF ont ré-expertisé le référentiel avec une méthode plus prospective et en prenant en compte les métiers émergents. Le CS hydraulique sera, dorénavant, intégré au BTSA.

**La DGER annonce lors de ce GT que dorénavant le BTSA GEMEAU revient dans le champ de compétences de la CPC AAA (Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces) et sort donc de celui de l'industrie.**

Le projet de référentiel du BTSA GEMEAU passera devant la CPC AAA le 14 mai pour une mise en œuvre dans les établissements à la rentrée 2026.

**Pour le SNETAP-FSU l'annonce du retour du BTSA GEMEAU dans la CPC du secteur agricole est une victoire.** Nous avons fortement dénoncé le renvoi des questions de l'eau au secteur industriel.

De la même façon, le recul du ministère et la réécriture du projet de référentiel était une avancée importante avec la prise en compte de bon nombre de nos remarques. En effet, le nouveau projet donne plus d'importance à l'hydraulique rurale et agricole pour répondre aux enjeux croissants du monde agricole et aux défis du dérèglement climatique : gestion des conséquences de l'augmentation de la fréquence des événements climatiques exceptionnels (pluies, crues, inondations ou sécheresses et étiages sévères) - lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols - préservation de la valeur agronomique des sols - gestion des épisodes de sécheresse - utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation - gestion des conflits d'usages, etc.

**Par contre, pour le SNETAP-FSU, il reste plusieurs éléments problématiques** dont l'absence du métier de technicien rivière et plus globalement les questions de gestion des milieux aquatiques et des cours d'eau. C'est un choix délibéré de la DGER que nous regrettons à nouveau et nous insistons sur le fait qu'il s'agit bien d'un débouché pour les diplômé.es et d'une réalité de terrain aujourd'hui. Ne pas intégrer ce débouché possible à l'issue de la formation posera un problème d'attractivité du diplôme.

Nous demandons donc que soit ajouté, dans les emplois visés, les codes ROME A1202 : entretien des espaces naturel - A1204 : protection du patrimoine naturel - A1303 - Ingénierie en agriculture et environnement naturel.

Nous regrettons aussi que les futur.es diplômé.es ne soient plus titulaires de l'AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux) en sortant du BTS. Cela doit apparaître dans le référentiel.

Pour le SNETAP-FSU il est nécessaire de généraliser dans toutes les activités la notion "optimisation d'efficacité énergétique" ou de "sobriété" au sens large (ressource, énergie, ..)

Pour le SNETAP-FSU la chimie doit apparaître dans le module M8 pour permettre notamment de réaliser des projets en lien avec la qualité de l'eau.

Dans le M7, les particuliers et les industriels ont disparus et ce bloc semble n'être axé que sur les agriculteurs et les collectivités.

De même la partie génie civil concernant la pose des réseaux d'eau potable et d'assainissement a été très réduite.

Le SNETAP-FSU signale enfin la présence depuis septembre 2023 de l'ancien projet de référentiel abandonné sur Chlorofil et demande à ce qu'il soit retiré.

**L'Inspection de l'enseignement agricole** soulignent que la Chimie est bien traitée mais dans le bloc 5 principalement, permettant de la mobiliser y compris dans le bloc 8. De même les particuliers sont dans le bloc 4 et sont bien pris en compte – le terme usagers est traité mais avec une autre dénomination (agriculteurs, collectivités, ...). Elle insiste sur une obligation d'équilibre des blocs qui impacte la répartition des différentes thématiques.

**La DGER** regarde comment faire évoluer les codes ROME dans le référentiel (dans le RNCP ce ne sera pas possible) mais ne veut pas modifier à ce stade les 3 piliers. Elle laisse une possibilité d'évolution pour la prochaine rénovation dans 5 ans.

Ce projet de référentiel sera remis dans une semaine pour traitement par la CPC du mois de mai. Il est donc encore possible de faire remonter nos remarques avant le 12 avril.

Paris, le 05 avril 2024